



**COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC**

*Rapport annuel 2005-2006*





PUBLIC LENDING  
RIGHT COMMISSION



COMMISSION DU  
DROIT DE PRÊT PUBLIC

---

Commission du droit de prêt public

Rapport annuel

2005-2006

Le 28 mai 2006  
Ce document peut être  
Photocopié librement.

350 ALBERT STREET, P.O. BOX 1047, OTTAWA, ONTARIO, K1P 5V8  
Tel. 1 (800) 521-5721 or (613) 566-4378, Fax: (613) 566-4418  
E-MAIL: [plr@canadacouncil.ca](mailto:plr@canadacouncil.ca)  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)

350, RUE ALBERT, C.P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8  
Tél. 1 (800) 521-5721 ou (613) 566-4378, Téléc. (613) 566-4418  
COURRIEL : [dpp@conseildesarts.ca](mailto:dpp@conseildesarts.ca)  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)



## À propos du droit de prêt public (DPP)

« Nous espérons que le Programme du droit de prêt public sera un instrument qui permettra de rehausser, de façon toujours plus efficace, le revenu annuel des écrivains canadiens et de reconnaître l'importante contribution que ceux-ci apportent à notre développement culturel et à notre qualité de vie, et que parfois nous tenons trop pour acquise. »

— Flora MacDonald, ancienne ministre des Communications, extrait du discours qu'elle a prononcé lors de la cérémonie de présentation des premiers chèques de la CDPP, en 1987

### *Objectifs de la Commission du droit de prêt public*

La Commission du droit de prêt public (CDPP) vise l'accroissement des revenus des écrivains canadiens et l'amélioration de leur situation financière, ainsi que la reconnaissance publique de leur contribution à la sauvegarde de l'identité culturelle du Canada. Elle verse des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres qui sont catalogués dans des bibliothèques publiques du pays et qui sont admissibles au Programme DPP.

### *Contexte*

Après presque 40 ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains, le Programme du droit de prêt public a vu le jour en 1986. Le Canada est l'un des 22 pays à posséder un programme de droit de prêt public. En 1992, dans la *Loi sur le statut de l'artiste*, le gouvernement du Canada reconnaissait l'« importance, pour les artistes, de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »

La Commission du droit de prêt public — dont la majorité des membres sont des écrivains — représente les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, et elle établit les politiques générales du Programme, qui sont mises en œuvre par un comité exécutif. En 2005-2006, la Commission et le comité exécutif étaient tous les deux présidés par l'écrivaine Carole David. La CDPP compte quatre employés à temps plein et fonctionne sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada. Le financement du Programme DPP provient du gouvernement fédéral.

### *Fonctionnement du Programme DPP*

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la Commission. Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse et les essais ainsi que les ouvrages savants sont admissibles; les livres pratiques, les guides, les bibliographies, les compilations et les manuels scolaires ne le sont pas. Une recherche des titres admissibles qui sont inscrits à la base de données de la Commission s'effectue annuellement dans les catalogues des bibliothèques sélectionnées (soit les catalogues de six bibliothèques dans chacune des langues officielles).

La recherche des titres dans les bibliothèques détermine les paiements DPP. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs de ces bibliothèques génère un paiement ; le nombre d'exemplaires trouvés dans une bibliothèque ne compte pas. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir.



# Rapport de la présidente

*Carole David*

En novembre dernier, j'ai eu la chance de participer à une émission d'intérêt public télédiffusée à la chaîne française de Radio-Canada au cours de laquelle une lectrice de la région de Québec se demandait si les auteurs étaient rémunérés quand elle empruntait un de leurs livres à la bibliothèque de son quartier. À cette occasion, j'ai pu lui expliquer brièvement le fonctionnement du programme de droit de prêt public (DPP) et constater, par le fait même, qu'il n'était pas très bien connu des lecteurs même si depuis 1986 les auteurs canadiens reçoivent chaque année un paiement pour la présence de leurs livres admissibles en bibliothèque.

La distribution de paiements en février 2006 constituait la vingtième depuis la création du programme. Depuis ce temps, certaines choses sont demeurées inchangées. Les écrivains, les traducteurs et les illustrateurs canadiens continuent à publier des livres qui frappent l'imagination, aident à renforcer notre culture commune et attirent l'attention à l'échelle internationale. Les bibliothèques publiques continuent à jouer un rôle important en favorisant l'amour de la lecture et en assurant l'accès universel à la littérature. Les membres de la Commission du droit de prêt public, qui représentent des associations d'auteurs, de bibliothécaires et d'éditeurs, se dévouent encore inlassablement envers le DPP et sont toujours déterminés à assurer que les auteurs reçoivent une rémunération juste et non un paiement symbolique.

Les vingt dernières années ont vu une croissance importante dans le programme. Le nombre d'auteurs inscrits est passé de 4 553 en 1986 à 15 899 en 2006, et celui de titres admissibles inscrits, de 16 584 à 67 142. Il s'agit d'un témoignage remarquable du succès du programme du DPP : en dépit des défis liés au métier qu'ils exercent, les auteurs canadiens continuent d'écrire. Il nous est permis de croire que c'est un peu grâce au soutien financier que leur apportent les paiements du DPP.

Lorsque vous lirez ce rapport, mon mandat à titre de présidente de la CDPP aura pris fin. Au fil de ces deux années enrichissantes et stimulantes, la Commission a entrepris un certain nombre d'initiatives : un plan visant à gérer la croissance du programme; l'embauche d'un nouveau secrétaire général; d'importants changements quant aux statuts et aux règlements; une nouvelle entente administrative avec le Conseil des Arts du Canada; ainsi que de nombreuses démarches visant à convaincre le gouvernement d'investir des fonds supplémentaires dans le Programme DPP.

Voici un sommaire des activités importantes qui étaient en cours à la Commission du DPP en 2005-2006.

## *Demandes d'augmentation du budget des paiements de DPP aux auteurs*

Compte tenu de la croissance du programme et du fait que d'autres pays accordent des fonds plus substantiels à leur programme de DPP, la Commission du DPP travaille depuis de nombreuses années à l'obtention d'une augmentation de ses fonds. Cette année, nous avons travaillé à une importante demande de fonds supplémentaires.

En novembre 2005, la ministre du Patrimoine canadien en poste, Liza Frulla, a annoncé une augmentation importante au budget du Conseil des Arts du Canada, et a mentionné que cette hausse permettrait d'accroître le budget des paiements de DPP versés aux auteurs. La Commission est prête à travailler avec la nouvelle ministre, Bev Oda, afin d'obtenir des fonds additionnels pour le programme du DPP.

J'aurais souhaité que ces fonds soient octroyés cette année, mais je suis persuadée que mon successeur poursuivra avec autant d'acharnement, au nom des membres la Commission et des auteurs canadiens, le travail de représentation auprès du gouvernement.

#### *Le DPP dans le contexte international*

Le Canada est l'un des 22 pays à s'être dotés d'un programme de DPP. La plupart des autres pays sont des pays d'Europe. Rappelons qu'en 1992 la Communauté européenne a publié une directive en vertu de laquelle tous les États membres étaient tenus de mettre en place un programme de DPP. En 1995, un réseau de programmes de DPP ainsi qu'une conférence internationale bisannuelle ont été établis.

La 6<sup>e</sup> conférence internationale du DDP a eu lieu à Berlin en septembre 2005. J'y ai assisté en compagnie de notre nouveau secrétaire général David Schimpky. Les délégués présents étaient des auteurs, des bibliothécaires et des représentants gouvernementaux. J'ai été particulièrement frappée par les commentaires de l'auteure Maureen Duffy, représentante du Congrès des écrivains européens et agent important dans la création du programme de DPP au Royaume-Uni. Elle a fait un exposé enthousiaste sur la gestion des programmes de DPP, mais s'est aussi inquiétée du fait que, dans certains pays, la gestion du programme était entre les mains d'administrateurs et non pas entre celles des écrivains.

Notre programme de DPP canadien, administré par une Commission composée principalement d'auteurs profite aussi de l'expertise de bibliothécaires, d'éditeurs et de représentants gouvernementaux. Je suis persuadée que ce fonctionnement permet aux auteurs d'être représentés et soutenus comme ils le méritent.

#### *Échantillonnage des bibliothèques*

En 2004-2005, la Commission a décidé que sa recherche de titres ne s'effectuerait que dans les bibliothèques publiques. Avec ce changement, la Commission continue de respecter l'objectif fondamental de son programme, dont le nom même souligne l'accent mis sur le « prêt au public ». Il faut ici souligner que cette décision a toutefois eu des répercussions pour les auteurs dont les œuvres se trouvent généralement dans les bibliothèques universitaires.

En 2005-2006, la Commission a poursuivi une pratique amorcée l'année précédente, soit celle d'inclure des « catalogues cumulatifs » dans l'échantillon. Ces catalogues provinciaux permettent d'ajouter des groupes vastes et variés de bibliothèques publiques au sein de l'échantillon.

#### *Croissance du Programme DPP et grille à taux variable*

Comme je l'ai déjà mentionné, le nombre de livres et d'auteurs inscrits a augmenté de façon importante. Si elle illustre l'épanouissement culturel, cette situation crée toutefois des pressions sur les ressources du Programme DPP. Le nombre de livres étant croissant et le budget étant fixe, les paiements aux auteurs diminuent. Alors qu'en 1986 un auteur recevait en moyenne 679 dollars, en 2006, il recevait 601 dollars. En tenant compte des répercussions de l'inflation, la différence est pour le moins considérable.

En juin 2002, la Commission a mis sur pied un comité ayant pour mandat d'examiner les diverses solutions possibles pour gérer la croissance. Le comité — composé de quatre écrivains — a étudié plusieurs solutions de rechange à l'actuelle méthode de rémunération et a examiné différents scénarios en tenant compte de la vaste gamme d'écrivains et de titres inscrits au Programme du droit de prêt public. Le comité a élaboré un système de grille à taux variable. Le principe de base de la grille à taux variable est le suivant : les nouveaux livres seraient payés à un taux plus élevé que les titres inscrits au

DPP depuis plusieurs années. Cependant, aucun titre ne serait privé de paiements du DPP.

En décembre 2004, la Commission a voté en faveur de l'adoption de la grille à taux variable à la condition qu'elle reçoive une augmentation budgétaire substantielle de la part du gouvernement fédéral. Comme nous n'avons pas reçu les fonds nécessaires, aucun changement dans la manière de rétribuer les auteurs pour les paiements de 2005-2006 n'a été effectué.

#### *Rapport annuel*

J'aimerais aussi attirer votre attention sur les changements apportés à la présentation du rapport annuel. Nous l'avons réorganisé afin qu'il soit plus facile à lire et qu'il décrive mieux la façon dont la Commission du DPP accomplit son mandat fondé sur « ... l'accroissement des revenus ainsi que l'amélioration de la situation financière des écrivains canadiens et la reconnaissance publique de leur contribution à la sauvegarde de l'identité culturelle du Canada. »

\* \* \*

Je me dois de présenter un certain nombre de remerciements. Au nom de la Commission, j'aimerais remercier le personnel du DPP pour le travail accompli au cours de la dernière année. J'aimerais également souligner le soutien de nos partenaires du gouvernement fédéral et du Conseil des Arts du Canada. Parce qu'ils appuient continuellement le travail des auteurs de notre pays, les bibliothécaires du Canada méritent aussi notre gratitude.

Enfin, j'aimerais saluer les efforts des auteurs qui ont travaillé à l'établissement d'un programme de DPP au Canada en 1986. Certains d'entre eux siègent encore à la Commission et leur expertise dans le domaine est précieuse. Nous leur devons beaucoup. Mes collègues de la Commission et du comité exécutif, que j'aimerais également remercier, poursuivent le travail que ses initiateurs avaient amorcé.

## Brève histoire du Programme du droit de prêt public

- 1946 Le premier programme d'indemnisation pour le prêt public à l'échelle mondiale est instauré au Danemark.
- 1949 La Canadian Authors Association entame des discussions sur la mise en place d'un Programme du droit de prêt public (PDPP) au Canada.
- 1973 La Writers' Union of Canada commence à faire pression auprès du gouvernement fédéral en vue de l'établissement d'un programme de DPP.
- 1977 Le Conseil des Arts du Canada met sur pied un comité afin d'examiner la création d'un programme de DPP.
- 1982 Le comité Applebaum-Hébert recommande que le gouvernement établisse un programme de paiement pour l'utilisation des livres dans les bibliothèques.
- 1986 En mars, le programme du DPP est établi par décision du Cabinet; le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada lui affecte un budget initial de trois millions de dollars. Le Canada est alors le 13<sup>e</sup> pays à mettre en œuvre un programme de DPP.
- 1988 Les statuts et règlements de la Commission du DPP sont élaborés et approuvés.
- 1992 La *Loi sur le statut de l'artiste* est adoptée. Parmi ses principes généraux, elle inclut l'« importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »
- 1996 La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une entente administrative afin de clarifier la relation entre les deux organismes.
- 1999 Le Canada organise la III<sup>e</sup> conférence internationale annuelle sur le DPP.
- 2005 La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une entente administrative révisée qui clarifie la relation entre les deux organismes.

## Membres de la Commission du droit de prêt public

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
Carole David (présidente)	Commission du droit de prêt public*
David Copelin (vice-président)	Playwrights Guild of Canada
Michel Bourque (non votant)	Ministère du Patrimoine canadien
Rose Després	Regroupement des écrivains acadiens
Beatriz Hausner	Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada
Louise Halfe, Sky Dancer	Commission du droit de prêt public*
Jules Larivière	Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
Louis Lasnier	Écrivains francophones d'Amérique
Paul McCormick (non votant)	Bibliothèque et Archives Canada
Charles Montpetit	Union des écrivaines et des écrivains québécois
Angela Rebeiro	Association of Canadian Publishers
Hélène Roussel (non votant)	Bibliothèque nationale du Québec
Andreas Schroeder	Writers' Union of Canada
Douglas Smith	League of Canadian Poets
Robert Soulières	Association nationale des éditeurs de livres
Cora Taylor	Canadian Authors' Association
Jeannita Thériault (non votant)	Conseil des Arts du Canada
Paul Whitney	Canadian Library Association

## Membres du comité exécutif

Carole David (présidente), David Copelin (vice-président), Rose Després, Jules Larivière, Angela Rebeiro, Douglas Smith, Paul Whitney

## Personnel

David Schimpky (secrétaire général), Benoît Rollin (agent), Rachelle Lanoue (adjointe administrative), Danielle Guindon (commis)

---

\* La Commission du DPP peut nommer jusqu'à concurrence de trois écrivains à titre de membres de la Commission.

## Bilan de 2005-2006

	2005-2006	<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>
Auteurs inscrits au programme	15 899	3,47 %
Auteurs ayant reçu un paiement	14 972	3,55 %
Somme versée aux auteurs	9 001 099 \$	0,43 %
Paielement moyen par auteur	601 \$	- 3,33 %
Paielement médian	287,35 \$	- 4,99 %
Titres dans la banque des données	67 860	4,50 %
Titres admissibles	67 142	4,70 %
Titres ayant été trouvés au moins une fois dans l'échantillon	57 709	5,08 %
Montant maximum payé pour un livre	287,35 \$	- 4,99 %

## Résultats - cinq ans

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Auteurs inscrits	13 546	14 205	14 792	15 347	15 899
Auteurs payés	13 269	13 889	14 435	14 441	14 972
Paielement moyen	727 \$	694 \$	619 \$	621 \$	601 \$
Titres admissibles	55 443	58 973	61 175	63 988	67 142
Titres ayant été trouvés au moins une fois dans l'échantillon	50 878	53 532	56 243	54 776	57 709
Bibliothèques échantillonnées	23	23	22	12	12
Valeur maximale par titre	367,50 \$	348,50 \$	296,70 \$	301,70 \$	287,35 \$
Montant versé aux auteurs	9 653 043 \$	9 639 776 \$	8 938 460 \$	8 962 741 \$	9 001 099 \$
Administration	395 882 \$	403 402 \$	459 669 \$	486 394 \$	758 712 \$
Administration comme pourcentage du total	3,94 %	4,02 %	4,89 %	5,15 %	7,77 %

## Auteurs : inscriptions et paiements

Les auteurs jouent un rôle culturel important au Canada. Par leurs œuvres de fiction, d'analyse ou de réflexion, ils nous proposent un reflet de notre monde et de nouvelles manières de penser. Malheureusement, leur travail ne leur rapporte souvent que peu d'argent.

Une partie du mandat de la Commission du droit de prêt public est d'améliorer la situation financière des auteurs en accroissant leurs revenus. Les pages qui suivent contiennent des renseignements sur le nombre d'auteurs inscrits, le montant de leurs paiements, la répartition des paiements par langue et par province, ainsi que d'autres renseignements sur les auteurs inscrits au programme.

Un auteur est admissible au paiement du droit de prêt public si cet auteur répond aux critères suivants :

- il ou elle est citoyen canadien (vivant au Canada ou à l'étranger) ou a le statut de résident permanent du Canada;
- son nom figure sur la page titre d'un ouvrage donné ou, parce qu'il a participé à titre de collaborateur d'une anthologie, son nom figure dans la table des matières;
- sa collaboration représente au moins 10 % du livre;
- le nombre de collaborateurs au titre n'excède pas six (ce nombre exclut le directeur de rédaction et le traducteur, mais comprend les illustrateurs et photographes).

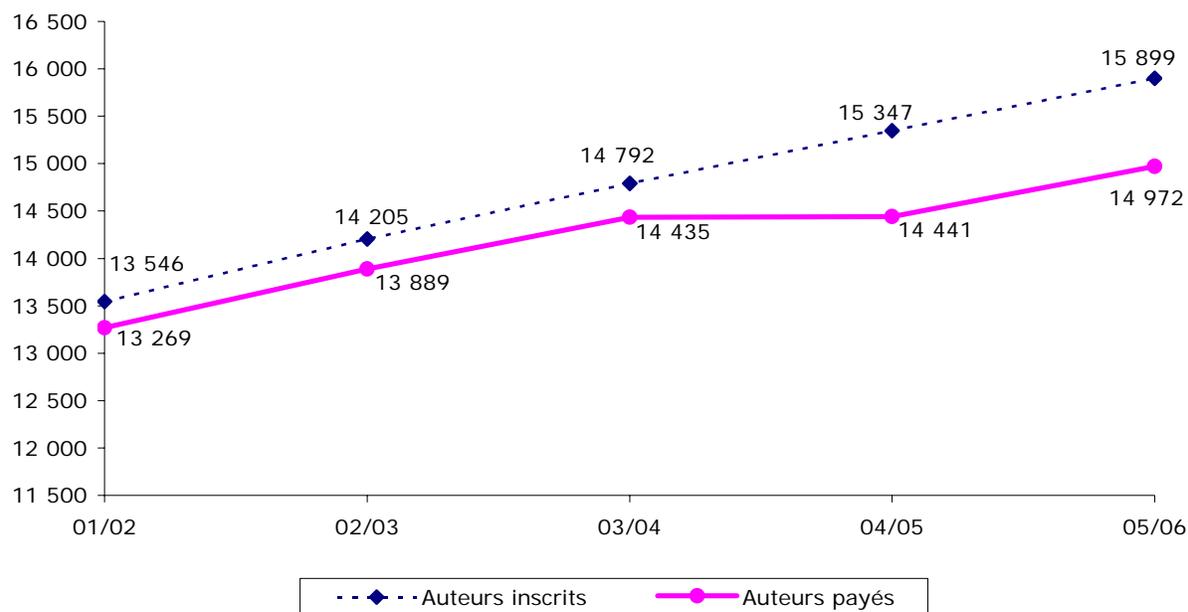
Aucune demande ne peut être présentée au nom de la succession ou des survivants d'un auteur. Par ailleurs, dans le cas d'une collaboration, les parts d'auteurs décédés ou d'auteurs non admissibles ne reviennent pas aux coauteurs survivants ou admissibles. Il est à noter que le paiement DPP n'est pas lié à la loi sur le droit d'auteurs.

## Croissance: nouveaux auteurs

Demandes de formulaires	Anglais	Français	Total
2003-2004			835
2004-2005			771
2005-2006	469	286	755
Nouveaux auteurs inscrits			
2003-2004			848
2004-2005			811
2005-2006	492	299	791
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
2003-2004			704
2004-2005			685
2005-2006	390	241	631
Montants payés aux nouveaux auteurs			
2003-2004			181 736 \$
2004-2005			171 555 \$
2005-2006	98 105 \$	72 192 \$	170 297 \$

## Nombre d'auteurs inscrits 2001-2006

Nombre d'auteurs



## Répartition des paiements aux auteurs

### 1. Paiements par intervalle et par langue 2005-2006

	Langue	Auteurs	Pourcentage du nombre d'auteurs	Montant	Pourcentage du montant
Minimum 25 \$	A	245	1,64 %	6 125,00 \$	0,07 %
	F	53	0,35 %	1 325,00 \$	0,01 %
Sous-total	A+F	298	1,99 %	7 450,00 \$	0,08 %
De 25,01 \$ à 287,35 \$	A	5 114	34,16 %	848 223,81 \$	9,42 %
	F	2 096	14,00 %	366 199,78 \$	4,07 %
Sous-total	A+F	7 210	48,16 %	1 214 423,59 \$	13,49 %
<b>MÉDIANE 287,35 \$</b>	A+F	7 508	50,15 %	1 221 873,59 \$	13,57 %
De 287,36 \$ à 601,00 \$	A	2 107	14,07 %	930 605,53 \$	10,34 %
	F	988	6,60 %	442 732,01 \$	4,92 %
Sous-total	A+F	3 095	20,67 %	1 373 337,54 \$	15,26 %
De 601,01 \$ à 999,99 \$	A	1 096	7,32 %	850 532,07 \$	9,45 %
	F	619	4,13 %	485 085,89 \$	5,39 %
Sous-total	A+F	1 715	11,45 %	1 335 617,96 \$	14,84 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	978	6,53 %	1 358 217,16 \$	15,09 %
	F	587	3,92 %	813 423,14 \$	9,04 %
Sous-total	A+F	1 565	10,45 %	2 171 640,30 \$	24,13 %
De 2 000,00 \$ à 2 873,49 \$	A	298	1,99 %	711 534,44 \$	7,90 %
	F	174	1,16 %	414 145,79 \$	4,60 %
Sous-total	A+F	472	3,15 %	1 125 680,23 \$	12,51 %
Maximum 2 873,50 \$	A	340	2,27 %	976 990,00 \$	10,85 %
	F	277	1,85 %	795 959,50 \$	8,84 %
Sous-total	A+F	617	4,12 %	1 772 949,50 \$	19,70 %
<b>Total</b>	<b>A</b>	<b>10 178</b>	<b>67,98 %</b>	<b>5 682 228,01 \$</b>	<b>63,13 %</b>
	<b>F</b>	<b>4 794</b>	<b>32,02 %</b>	<b>3 318 871,11 \$</b>	<b>36,87 %</b>
	<b>A+F</b>	<b>14 972</b>	<b>100,00 %</b>	<b>9 001 099,12 \$</b>	<b>100,00 %</b>

La médiane (le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux)

7 508 auteurs (50,15 %) ont reçu moins de 287,35 \$. Ils se sont partagé 13,57 % du budget.

La moyenne

En février 2006, le paiement moyen était de 601 \$.

10 603 auteurs (70,82 %) ont reçu moins de 601 \$. Ils se sont partagé 28,83 % du budget.

4 369 auteurs (29,17 %) ont reçu plus de 601 \$. Ils se sont partagé 71,18 % du budget.

Plus de 1 000 \$

2 654 auteurs (17,72 %) ont reçu plus de 1 000 \$. Ils se sont partagé 56,34 % du budget.

Plus de 2 000 \$

1 089 auteurs (7,27 %) ont reçu plus de 2 000 \$. Ils se sont partagé 32,21 % du budget.

## Répartition des paiements aux auteurs

### 2. Paiements par province 2005-2006

Province / territoire	Nombre d'inscriptions		Nombre de paiements		% payés	Montant	Pour- centage du budget
		%		%			
Terre Neuve et Labrador	236	1,48 %	222	1,48 %	94,07 %	96 212,68 \$	1,07 %
Nouvelle-Écosse	583	3,67 %	559	3,73 %	95,88 %	240 833,43 \$	2,68 %
Île-du-Prince-Édouard	61	0,38 %	54	0,36 %	88,52 %	33 603,95 \$	0,37 %
Nouveau-Brunswick	338	2,13 %	328	2,19 %	97,04 %	148 807,17 \$	1,65 %
Québec	4 983	31,34 %	4 735	31,63 %	95,02 %	3 287 580,57 \$	36,52 %
Ontario	5 298	33,32 %	4 951	33,07 %	93,45 %	2 879 016,81 \$	31,99 %
Manitoba	407	2,56 %	381	2,54 %	93,61 %	184 465,29 \$	2,05 %
Saskatchewan	312	1,96 %	287	1,92 %	91,99 %	172 032,55 \$	1,91 %
Alberta	811	5,10 %	747	4,99 %	92,11 %	399 748,07 \$	4,44 %
Colombie-Britannique	2 320	14,59 %	2 182	14,57 %	94,05 %	1 232 169,87 \$	13,69 %
Territoires du Nord-Ouest	7	0,04 %	7	0,05 %	100,00 %	4 536,03 \$	0,05 %
Yukon	25	0,16 %	25	0,17 %	100,00 %	7 829,90 \$	0,09 %
Nunavut	4	0,03 %	4	0,03 %	100,00 %	1 603,42 \$	0,02 %
À l'étranger	514	3,23 %	490	3,27 %	95,33 %	312 659,38 \$	3,47 %
<b>Total</b>	<b>15 899</b>	<b>100,00 %</b>	<b>14 972</b>	<b>100,00 %</b>	<b>94,17 %</b>	<b>9 001 099,12 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Exemple: En 2005-2006, 91,99 % des auteurs inscrits de la Saskatchewan ont touché un paiement. Ils représentent 1,92 % des auteurs payés. Ils se sont partagés 1,91 % du budget des paiements.

## Titres inscrits

En 1951, la Commission royale d'enquête Massey-Lévesque sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada a rendu un rapport concernant deux études qu'elle avait commandées sur la littérature canadienne. Les opinions des deux auteurs des études, s'exprimant respectivement au sujet de la littérature de langue anglaise et de langue française, se rejoignaient : « Nous n'avons pas encore de littérature vraiment nationale ni en français ni en anglais. » En 2006, la situation a changé, car les littératures des deux langues officielles sont florissantes.

Le mandat de la Commission du droit de prêt public est de reconnaître la contribution des livres écrits par les auteurs canadiens à l'enrichissement et à l'expression de la diversité culturelle caractéristique de l'identité canadienne. Le nombre de livres admissibles inscrits au programme de la Commission du droit de prêt public s'élève à 67 142, et la diffusion de ces ouvrages dans les bibliothèques publiques est reconnue financièrement au moyen des paiements du DPP. Les pages qui suivent fournissent des détails sur les livres inscrits au programme de la Commission du droit de prêt public.

Un livre est admissible au programme du droit de prêt public s'il correspond à :

- un ouvrage d'au moins 48 pages ou, dans le cas d'une œuvre pour la jeunesse, un ouvrage d'au moins 24 pages;
- un ouvrage imprimé qui détient un numéro ISBN (numéro international normalisé du livre);
- un recueil de poésie, une pièce de théâtre, un roman, un recueil de nouvelles, un livre de jeunesse, un essai ou une étude, sauf si l'ouvrage correspond à l'une des catégories énumérées ci-dessous.
  - un ouvrage pratique ou un livre offrant des conseils ou des instructions, un livre ou un manuel d'autoperfectionnement ou, encore, un manuel pratique ou un guide sur n'importe quel sujet (y compris ceux portant sur les voyages ou la nature, ainsi que les livres de recettes culinaires);
  - un guide professionnel : juridique, technique, médical, scientifique, pédagogique, financier ou comptable;
  - un ouvrage principalement destiné à l'enseignement;
  - une liste de n'importe quel genre : un répertoire, un index, une compilation (de courts segments de renseignements réunis dans un format de liste), une bibliographie, un dictionnaire, un atlas, une encyclopédie ou un ouvrage généalogique;
  - un livre issu d'un colloque, d'un congrès ou d'un séminaire;
  - le catalogue d'une exposition;
  - un journal, une revue ou un périodique;
  - un ouvrage non publié, (par exemple, un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat non publié, un manuscrit etc.);
  - une deuxième (ou plus d'une deuxième) édition d'un livre déjà admissible. Cependant, si plus de 50 % de ladite édition comporte des textes nouveaux et non des textes révisés, la nouvelle édition sera jugée admissible à titre de nouvel ouvrage;
  - un rapport, un sondage ou une évaluation de programme;
  - un livre préparé pour — ou publié par — un organisme, une société ou un établissement gouvernemental ou paragouvernemental;
  - la publication, entière ou en grande partie, d'une partition musicale;
  - un calendrier, un agenda, un livre à colorier, un livre de jeux, un livre de jeux questionnaires;
  - un livre créé pour un employeur dans le cadre d'un emploi.

## Nouveaux titres inscrits

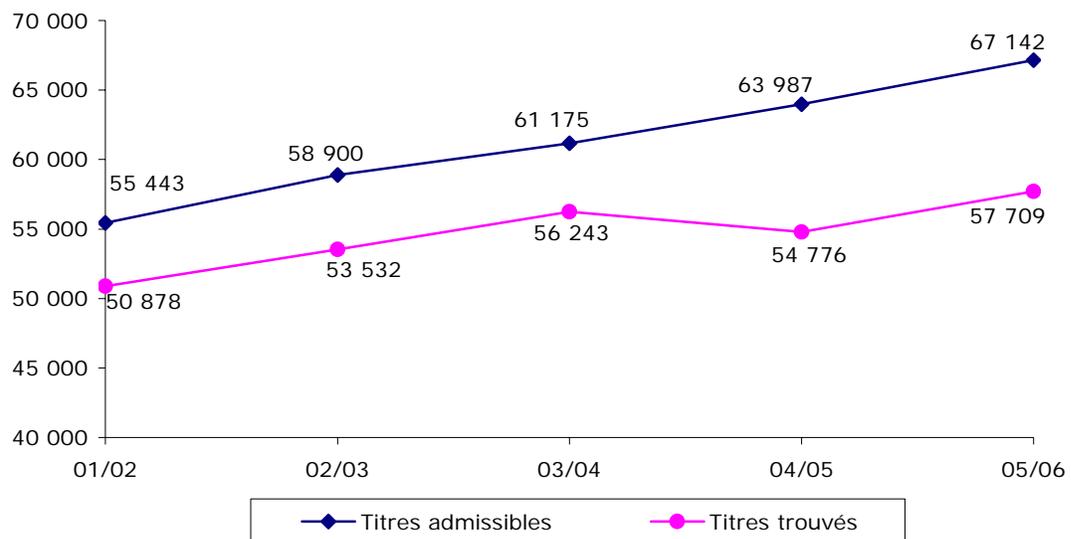
Nouveaux titres inscrits	Anglais	Français	Bilingues	Autres	Total
2003-2004					4 201
2004-2005					4 306
2005-2006	2 523	1 702	16	140	4 381
<b>Nouveaux titres admissibles</b>					
2003-2004					3 639
2004-2005					3 707
2005-2006	2 207	1 490	12	122	3 831
<b>Nouveaux titres trouvés</b>					
2003-2004					2 948
2004-2005					3 086
2005-2006	1 726	1 308	6	41	3 081
<b>Montants payés pour les nouveaux titres</b>					
2003-2004					487 785 \$
2004-2005					490 713 \$
2005-2006					489 411 \$

## Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie

	Anglais	Français	Bilingue	Autres	Total	Pourcentage
Jeunesse	585	552	1	46	1 184	30,91 %
Essai	649	374	4	22	1 049	27,38 %
Fiction	468	345	3	19	835	21,80 %
Poésie	216	128	3	17	364	9,50 %
Savant	230	66	0	7	303	7,91 %
Théâtre	59	25	1	11	96	2,51 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 207</b>	<b>1 490</b>	<b>12</b>	<b>122</b>	<b>3 831</b>	
Pourcentage	57,61 %	38,89 %	0,31 %	3,18 %		

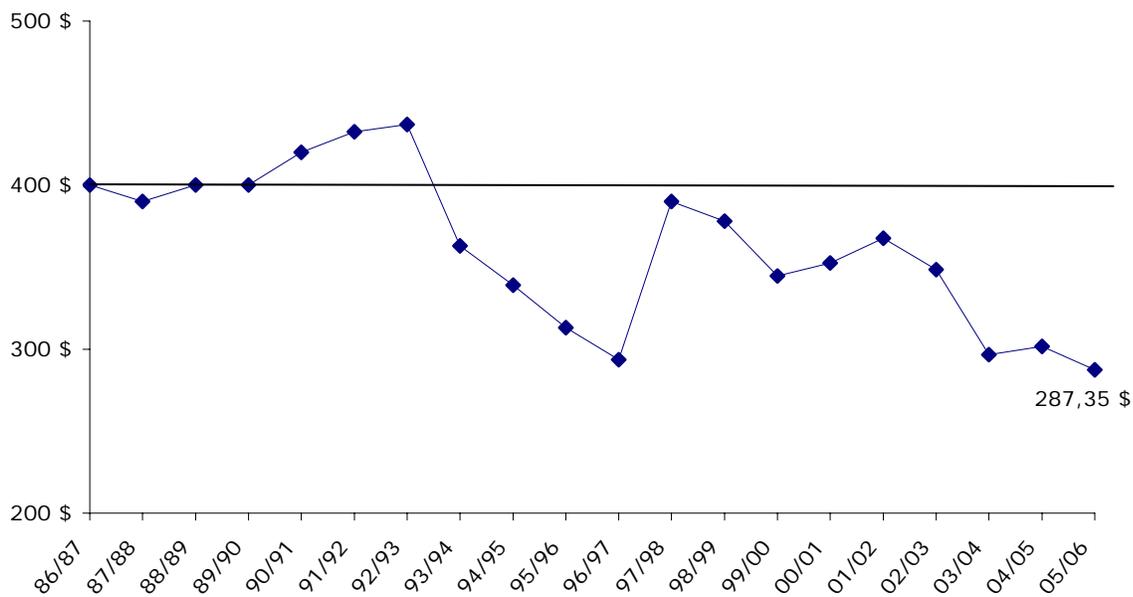
## Nombre de titres 2001-2006

Nombre de titres



## Maximum par titre depuis 1986

(le montant du paiement pour un livre trouvé dans toutes les bibliothèques échantillonnées)



## Croissance annuelle du nombre de titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2003-2004	37 203	3,12 %
	2004-2005	38 810	4,32 %
	2005-2006	40 641	4,72 %
Français	2003-2004	21 596	4,72 %
	2004-2005	22 716	0,52 %
	2005-2006	23 939	5,38 %
Bilingue	2003-2004	276	- 0,36 %
	2004-2005	293	6,16 %
	2005-2006	306	4,44 %
Autre	2003-2004	2 100	5,32 %
	2004-2005	2 168	3,24 %
	2005-2006	2 256	4,06 %
Cumulatif	2003-2004	61 175	3,73 %
	2004-2005	63 987	4,60 %
	2005-2006	67 142	4,93 %

## Titres admissibles trouvés en 2005-2006

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Bilingue	262	0,45 %
Anglais	35 022	60,69 %
Français	21 806	37,79 %
Autres	619	1,07 %
<b>Total</b>	<b>57 709</b>	<b>100,00 %</b>

## Titres admissibles par langue et par catégorie

Langue du texte	Catégorie	Nombre de titres	Pourcentage par langue	Pourcentage par catégorie	Pourcentage global
Bilingue	Fiction	16	5,23 %	0,12 %	0,02 %
	Jeunesse	19	6,21 %	0,14 %	0,03 %
	Poésie	74	24,18 %	0,97 %	0,11 %
	Théâtre	12	3,92 %	0,66 %	0,02 %
	Essai	158	51,63 %	0,61 %	0,24 %
	Savant	27	8,82 %	0,55 %	0,04 %
	<b>TOTAL</b>		306	100,00 %	0,46 %
Anglais	Fiction	7 059	17,37 %	52,89 %	10,51 %
	Jeunesse	7 157	17,61 %	52,50 %	10,66 %
	Poésie	4 297	10,57 %	56,14 %	6,40 %
	Théâtre	1 037	2,55 %	56,85 %	1,54 %
	Essai	17 665	43,47 %	68,47 %	26,31 %
	Savant	3 426	8,43 %	70,12 %	5,10 %
	<b>TOTAL</b>		40 641	100,00 %	60,53 %
Français	Fiction	5 631	23,52 %	42,19 %	8,39 %
	Jeunesse	6 082	25,41 %	44,61 %	9,06 %
	Poésie	2 991	12,49 %	39,08 %	4,45 %
	Théâtre	728	3,04 %	39,91 %	1,08 %
	Essai	7 261	30,33 %	28,14 %	10,81 %
	Savant	1 246	5,20 %	25,50 %	1,86 %
	<b>TOTAL</b>		23 939	100,00 %	35,65 %
Autres	Fiction	640	28,37 %	4,80 %	0,95 %
	Jeunesse	375	16,62 %	2,75 %	0,56 %
	Poésie	292	12,94 %	3,81 %	0,43 %
	Théâtre	47	2,08 %	2,58 %	0,07 %
	Essai	715	31,69 %	2,77 %	1,06 %
	Savant	187	8,29 %	3,83 %	0,28 %
	<b>TOTAL</b>		2 256	100,00 %	3,36 %
<b>TOTAL</b>	Fiction	13 346			19,88 %
	Jeunesse	13 633			20,30 %
	Poésie	7 654			11,40 %
	Théâtre	1 824			2,72 %
	Essai	25 799			38,42 %
	Savant	4 886			7,28 %
	<b>TOTAL</b>	67 142			100,00 %

Exemple : Les 17 665 ouvrages dans la catégorie *Essai* en anglais représentent 43,47 % de tous les titres admissibles en anglais; 68,47 % de tous les ouvrages dans la catégorie *Essai*; et 26,31 % de tous les titres inscrits au DPP.

N. B.: La catégorie *Ouvrage savant* est utilisée seulement depuis 1995-1996. Les ouvrages savants inscrits avant 1996 sont inclus dans la catégorie *Essai*.

## Rapport financier 2005-2006

Note: Ce rapport est à titre d'information seulement. Les états financiers de la Commission du droit de prêt public sont consolidés à ceux du Conseil des Arts du Canada, aux fins d'établissement des rapports.

Description	2005-2006	2004-2005
Traitements	235 383 \$	236 359 \$
Temps supplémentaire	- 545 \$	57 \$
Prestations aux employés	52 523 \$	58 749 \$
Traitements - Employés temporaires	0 \$	0 \$
Prestations aux employés temporaires	0 \$	0 \$
<b>Total des traitements</b>	<b>287 361 \$</b>	<b>295 165 \$</b>
<u>Autres frais de fonctionnement:</u>		
Location et entretien des bureaux	0 \$	50 050 \$
Frais de voyages du personnel	3 447 \$	364 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada*	387 300 \$	20 000 \$
Informatique : Conseil des Arts du Canada	0 \$	44 000 \$
Échantillonnage en bibliothèque	0 \$	2 948 \$
Frais de téléphone	0 \$	1 200 \$
Frais de services bancaires	0 \$	1 167 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	13 134 \$	5 873 \$
Assemblées plénières de la Commission	38 309 \$	34 650 \$
Réunions du Comité exécutif	20 559 \$	19 133 \$
Frais d'impression	4 176 \$	6 513 \$
Fournitures de bureau	4 181 \$	3 827 \$
Dépliants, affiches, etc.	0 \$	1 504 \$
Autres dépenses	245 \$	0 \$
<b>Total autres frais de fonctionnement</b>	<b>471 351 \$</b>	<b>191 229 \$</b>
<b>Total des frais de fonctionnement</b>	<b>758 712 \$</b>	<b>486 394 \$</b>
<b>Total des paiements DPP versés aux auteurs au moment de l'envoi annuel</b>	<b>9 001 099 \$</b>	<b>8 962 741 \$</b>

\* Depuis 2005-2006, les frais administratifs, d'informatiques, de locaux, de téléphone et de services bancaires sont maintenant regroupés dans un seul frais d'administration